## Faciliter le partage d'infrastructures sur le marche mobile par des cadres règlementaires adaptés

Aurelie Adam Soule Zoumarou

Responsable des politiques publiques des télécommunications pour l'Afrique, GSMA



13eme Seminaire du FRATEL – Table Ronde 3 Cotonou, BENIN 25 Mai 2016





## About the GSMA

































The GSMA represents the interests of mobile operators worldwide





in the broader mobile ecosystem



The world's leading mobile industry events, Mobile World Congress and Mobile World Congress Shanghai, together attract

people from across the globe each year

The GSMA works to deliver a regulatory environment that maximises opportunities for mobile operators by engaging regularly with:







**ORGANISATIONS** 



Exclusively for GSMA Members, InfoCentre<sup>2</sup> is your place to connect with a global community of industry experts

**GSMA Working Groups** provide frameworks and standards in commercial. operational and technical matters that help maintain and advance mobile industry ecosystems



**MOBILE CONNECTIONS** WORLDWIDE



Nouvel entrant ou operateur existant?

Déploiement d'un nouveau réseau ou extension d'un réseau existant?

Les operateurs envisagent le partage d'infrastructures pour des raisons stratégiques et économiques

Concurrence axée sur la couverture ou sur les services?

Marche mature?

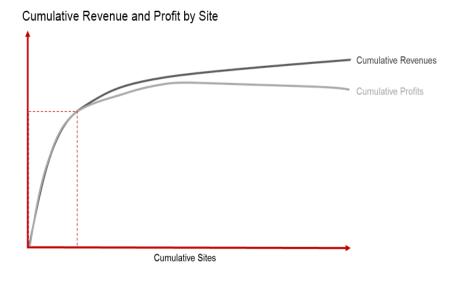


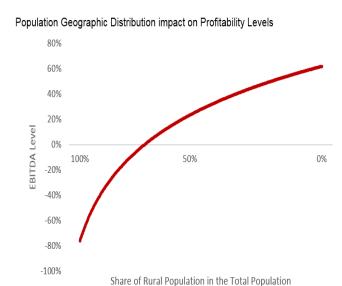
### Exemple de raisons stratégiques

- Dans un marche établi
  - Réduction des couts d'opérations
  - Fourniture de capacités additionnelles dans les zones congestionnées
  - Revenus additionnels
- Dans un marche en expansion
  - Extension de la couverture des réseaux dans les zones non desservies
  - Réduction des délais d'acquisition de site
  - Réduction du « Subscriber Acquisition Cost (SAC) »
- Pour un nouvel entrant
  - Itinérance national pour une fourniture rapide des services



## Exemple de raisons économiques







- Il n'est donc pas nécessaire que le partage d'infrastructures soit mandaté ou soumis a des contraintes règlementaires
- Il est plutôt préférable et recommandé de définir un cadre règlementaire incitant le partage volontaire des infrastructures entre operateurs mobiles (négociation commerciale)



## Quelques exemples de dispositions reglementaires incitatives

- Clarifier les cadres règlementaires en définissant les niveaux de partage d'infrastructures
- 2. Faciliter tous les types d'accord de partage des infrastructures
- Mettre en place un système d'information public et renseignant sur les infrastructures publiques et privées disponibles pour être partagées
- « Récompenser » les operateurs mettant en œuvre le partage d'infrastructures (ex: réductions)
- 5. Permettre un accès au spectre a des couts raisonnables
- 6. Conduire des consultations avec les parties prenantes

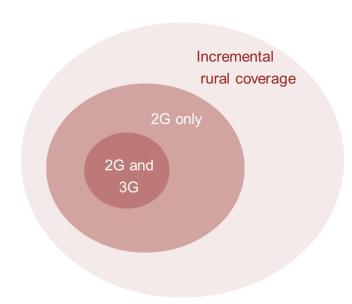




# GSMA INFRASTRUCTURE ECONOMICS TOOLKIT



## GSMA IET pour une couverture intégrale



### **Objectifs**

- Sur la base des données disponibles et d'hypothèses établies, l'outil prédit
  - les couts d'expansion des couvertures 2G et 3G, en considérant les différents scenarii de partage d'infrastructures
  - Les revenus additionnels générés par l'extension de couverture
  - L'impact de certaines mesures incitatives que peut choisir de prendre le Gouvernement du pays concerné

But ultime : trouver un modèle qui est attractif pour toutes les parties



## Plan type de mise en œuvre de l'IET dans un pays donné

